



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 septembre 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE**
2017 -

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René Procuration
BARBE Françoise
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia Procuration
VIRZI Antoine Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte Absente jusqu'à la question n° 01
BALDO Antonio Procuration
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24 jusqu'à la question n° 01 puis 25
Nombre de pouvoirs : 09
Absent à la séance : 02 jusqu'à la question n° 01 puis 01

Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2017 - Délibération n° 04 - Secteur Finances Locales -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 6 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant la nécessité d'apporter certains ajustements en section de fonctionnement comme en section d'investissement,

Il est proposé d'apporter les modifications présentées sur les tableaux annexes au budget de la commune.

Les mouvements de la présente décision modificative s'équilibrent en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud (02)/M. Amic/Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la Décision Modificative n° 1 après budget primitif 2017 suivant le détail ci-dessous :

Section de Fonctionnement : + 962,06 euro
Section d'Investissement : + 1 278 000 euros

ARTICLE 2 : D'approuver les états annexes du document budgétaire.

Roger MEI
Maire de Gardanne

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **28 SEP. 2017**

AFFICHEE LE : **28 SEP. 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **28 SEP. 2017**